

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°35 du 2 septembre 2011

PARTIE TEMPORAIRE
Armée de terre

Texte n°11

CIRCULAIRE N° 115012/DEF/RH-AT/PRH/S-OFF

relative au nombre de places ouvertes par domaines de spécialités aux épreuves de sélection professionnelle organisées en 2011.

Du 8 juillet 2011

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « politique des ressources humaines »*.

CIRCULAIRE N° 115012/DEF/RH-AT/PRH/S-OFF relative au nombre de places ouvertes par domaines de spécialités aux épreuves de sélection professionnelle organisées en 2011.

Du 8 juillet 2011

NOR D E F T 1 1 5 1 3 5 5 C

Références :

Décret n° 2008-931 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 13 ; signalé au BOC 39/2008. ; BOEM 311-0.2.1, 313.1, 321.1, 323.1, 332.1.2.5, 651.5.1) modifié.

Décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 35 ; signalé au BOC 42/2008. ; BOEM 300.7, 311-0.3.2.1, 323.1, 332.1.2.6.1, 651.4.1) modifié.

Décret n° 2008-956 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 38 ; signalé au BOC 43/2008. ; BOEM 300.3.1, 311-6.4.1, 313.1, 331.2.1).

Arrêté du 30 janvier 2009 (BOC N° 9 du 23 février 2009, texte 13 ; BOEM 311-0.3.2.2, 621-4.4.3).

Circulaire n° 149020/DEF/RH-AT/CONCOURS/RSD du 11 janvier 2011 (BOC N° 6 du 11 février 2011, texte 10).

Circulaire n° 115001/DEF/RH-AT/PRH/S-OFF du 13 janvier 2011 (BOC N° 6 du 11 février 2011, texte 11).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Référence de publication : BOC N°35 du 2 septembre 2011, texte 11.

1. GÉNÉRALITÉS.

La circulaire n° 115001/DEF/RH-AT/PRH/S-OFF du 13 janvier 2011 définit les conditions d'établissement et d'acheminement des dossiers de candidature aux épreuves de sélection professionnelle (ESP) organisées en 2011 pour l'accès au grade de major de l'armée de terre.

La circulaire n° 149020/DEF/RH-AT/CONCOURS/RSD du 11 janvier 2011 précise les principes d'organisation et de déroulement de ces épreuves, la composition du jury et de la cellule de mise en œuvre.

La présente circulaire fixe la répartition des places ouvertes aux ESP organisées en 2011.

2. NOMBRE DE PLACES OUVERTES PAR DOMAINES DE SPÉCIALITÉS.

Le nombre de places ouvertes pour chaque ESP dans chacun des domaines de spécialités figure en annexe.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le général,
sous-directeur des études et de la politique,*

Bruno HOUSSAY.

ANNEXE.
**NOMBRE DE PLACES OUVERTES AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE
 ORGANISÉES EN 2011.**

Volume maximal de places ouvertes aux épreuves de sélection professionnelle
 réparti par ensemble de gestion.

ENSEMBLE DE GESTION.	NOMBRE DE PLACES OUVERTES AUX ÉPREUVES.
Administration (ADM).	12
Aéromobilité (AER).	2
Combat de L'infanterie (INF).	22
Combat des blindés (BLD).	9
Combat et technique du génie (GEN).	10
Communication (COM).	3
Défense nucléaire biologique et chimique (NBC).	3
Défense sol-air (DSA).	5
Éducation et entraînement physiques, militaires et sportifs (E2PMS).	4
Emploi des forces (EMP).	10
Feux dans la profondeur (FDP).	11
Gestion des ressources humaines (GRH).	39
Légion étrangère (LEG).	9
Maintenance (MAI).	42
Mouvements-ravitaillements (MVT).	11
Musique (MUS).	1
Pilotage-budget-comptabilité-finances (PBF).	15
Renseignement (RGE).	29
Santé (SAN).	4
Soutien de l'homme (SDH).	14
Sécurité (SEC).	4
Sécurité/brigade de sapeurs-pompiers de paris (SEC/BSPP).	10
Systèmes d'information et de communications (SIC).	34
Techniques d'opérations d'infrastructure (TOI).	7
TOTAL.	310